

## Les bases du CSE en SSCT (2 jours) + Le CSE au quotidien sur les sujets SSCT (3 jours)

*Le premier module de cette formation se déroule sur deux jours. Il permettra d'intégrer les bases de la Santé, Sécurité et Conditions de Travail au sein des CSE.*

*Le deuxième module de cette formation se déroule sur 3 jours. Il est dédié à l'ensemble des membres du CSE qui ont suivi le premier module et vise à faire monter en compétence le fonctionnement quotidien en CSE sur les sujets Santé, Sécurité et Conditions de Travail.*

### Objectifs pédagogiques

#### Le premier module vous permettra :

- D'appréhender le cadre légal de la santé au travail au sein du CSE : rôle, moyens, prérogatives, acteurs...
- Comprendre la démarche globale de prévention : grands principes, documents ressources, etc...
- Identifier les principaux temps d'un CSE pour alimenter le système de prévention : préparation, réunion, investigations de terrain

#### Le deuxième module vous permettra :

- D'organiser le travail du CSE sur les sujets Santé Sécurité et Conditions de Travail et relier l'ensemble des sujets
- S'organiser avant, pendant et après les réunions du CSE pour les rendre efficaces
- Piloter les actions de terrain

### Contenu de la formation

#### Dans le premier module, vous aurez :

- Un rappel des prérogatives générales du CSE et prérogatives spécifiques en Santé au Travail
  - Le cadre de fonctionnement de vos instances en santé, sécurité et conditions de travail : CSE, CSSCT, Représentants de Proximité, instances centrales...
  - Appréhender le cadre légal de la santé au travail au sein du CSE : rôle, moyens, prérogatives...
- Identification et rôle des différents acteurs en santé au travail

**Durée : 35.00 heures (5.00 jours)**

#### Profils des apprenants :

- Le premier module est destiné aux nouveaux élus CSE (premier mandat)
- Le deuxième module est destiné aux représentants des salariés

#### Prérequis :

- Pour les nouveaux élus CSE, il faut avoir suivi le premier module sur la base des sujets SSCT en CSE

**Accessibilité :** Nos établissements sont tous accessibles aux personnes en situation de handicap  
Si une demande particulière est formulée en amont, nous prendrons contact avec le salarié ou le référent concerné afin de :  
- Accueillir spécifiquement l'apprenant si besoin  
- S'adapter à son handicap sur les aspects logistiques de la formation  
- Adapter au besoin nos méthodes pédagogiques

**Délais d'accès :** 30 jours

**Prix :** 1950.00€HT

- Identifier et savoir mettre en œuvre vos moyens d'action
- Faire la différence entre les accords d'entreprise (s'ils existent) et le code du travail (ordre public et supplétif)
- Moyens d'action pour contribuer à la prévention des risques professionnels (accord / code du travail)
  - Le vocabulaire de la prévention : danger, risque, exposition...
  - Comprendre la démarche globale de prévention : grands principes, responsabilités, documents ressources, etc...
  - Les 9 principes de prévention
- Les principes généraux de prévention et la notion de responsabilité
  - Les acteurs de la prévention : qui sont-ils ?
  - Quelles sont leurs rôles et missions respectifs ?
- Les informations principales du CSE en prévention : DUERP / PAPRIACT/ Rapport Annuel
  - Connaissez-vous les différents documents de prévention ?
  - Focus sur le DUERP : un document incontournable dans la prévention des risques professionnels
  - Les principaux temps d'un CSE permettant d'alimenter le système de prévention et de contribuer à son amélioration continue

### Dans le deuxième module, vous aurez :

- L'approche globale en CSE : relier les sujets économiques, stratégiques, environnementaux et sociaux
- Le fonctionnement quotidien du CSE : réunions, délibérations, communication
  - Organiser le travail du CSE sur les sujets Santé Sécurité et Conditions de Travail et relier l'ensemble des sujets
  - La méthodologie pour réaliser une délibération en santé, sécurité et conditions de travail
  - S'organiser avant, pendant et après les réunions du CSE pour les rendre efficaces
- Les informations / consultations du CSE en Santé Sécurité et Conditions de Travail (mise à jour loi du 2 août 2021)
  - La qualité des informations disponibles et leur analyse (récurrentes et exceptionnelles)
  - La remise d'un avis motivé dans le cadre du processus d'information / consultation
  - La remise d'un avis sur les documents de prévention (DUERP, rapport annuel et PAPRIACT) : comment faire en pratique ?
  - Les obligations de l'employeur concernant les avis du CSE
- Le CSE en pratique sur le terrain : investigations récurrentes (inspections) et exceptionnelles (Enquêtes, Droits d'alerte, expertise, etc...)
  - Le travail de terrain récurrent (liberté de circulation, inspections) et exceptionnel (enquêtes AT/MP)
  - Les différents droits d'alerte
  - Le recours aux expertises
- Plan d'action du CSE sur les sujets SSCT
  - Apprendre à définir et prioriser ses actions
  - Comment piloter efficacement ses actions ?

## Organisation de la formation

### Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

## Rappel des droits à la formation

### Deux formations pour les élus prévues par la Loi au début du mandat du CSE

